Archives parlementaires

Adresse de la commune de Meilhaud (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Meilhaud (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 540;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21725_t1_0540_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

g

[*Les membres de la justice de paix du canton de Granville à la Convention nationale, Champ-Libre près Granville, le 29 vendémiaire an III*] (45)

Égalité, Liberté, Justice.

Représentans du peuple francais

Il n'y a que ce qui est juste qui puisse faire le bonheur des hommes et assurer la durée du gouvernement qu'ils ont établi. Vous voulez donc le bonheur du peuple et la durée de la République, puisque vous consacrez solemnellement les grands principes de justice dans l'adresse aux Français que vous venez de proclamer.

Nous vous félicitons, mandataires du peuple, de vos glorieux travaux et des bénédictions que vos principes vont donner à la Représentation nationale; et en adhérant, de toute notre âme et de tout notre coeur, à votre adresse, en étant forts de ces principes, que nous partageons avec vous, nous vous seconderons avec zèle, en rendant toujours la justice avec impartialité.

Nous ne cessons non plus, Représentans du peuple, de vous assurer de notre respect, de notre fidélité et de notre obeissance, en renouvellant le serment d'exécuter et de faire exécuter, de tout notre pouvoir, les lois de la République françoise.

Vive la République une et indivisible, Vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

HULIN, *juge de paix et 14 autres signatures.*

h

[*La commune de Bagnols à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (46)

Citoyens Représentans

Nous ne venons pas vous apporter un encens fade, digne des sibarites, mais le voeu d'une commune qui à professé dans tous les tems les principes sacrés de la liberté, de l'égalité et de l'amour des loix.

Nos concitoyens ont toujours senti que là où la propriété, la vertu et la justice ne regnoit pas, il ne pouvoit y éxister n'y association, n'y contrat social. Pénétrés de cette vérité avec qu'elle allégresse n'ont ils pas entendu la lecture de vôtre addresse au peuple français, un seul cri s'est fait entendre *Vive la Convention, vive la République,* guerre aux tyrans, anathême aux intriguans, aux factieux et aux fripons.

Citoyens Représentans, continués à faire triompher la vertu, seule baze des Republiques, donnés nous des loix qui en cimentent la stabilité, par là vous serés assurés de la reconnoissance et de l'amour du plus grand peuple de l'univers.

Salut et fraternité.

MASSIAL, *maire,* LANDRAU, *agent national,* THOMET, *secrétaire greffier et 14 autres signatures.*

i

[*La commune de Meilhaud à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (47)

Liberté, Égalité.

Réponse à l'adresse de la Convention nationalle.

Citoyens Représentans

Nous venons de lire, sous l'arbre de la liberté, en présence de tous les citoyens de la commune, l'adresse que la Convention nationalle a envoyée dans toute la République; nous avons unanimement applaudi avec entousiasme, aux principes qu'elle renferme parce que ces principes de sagesse, de fermeté, de justice et de vérité, sont les notres, comme ils sont ceux de tout le peuple françois, en en exceptant la tourbe d'intriguants, de fripons et d'hommes de sang, qui disséminés ça et la tentoient depuis quelques temps, de jetter un coupable désordre sur vos augustes fonctions : nouveaux Moloch et Gélial, ces forcenés vouloient porter atteinte au senat françois, mais votre energie a su conserver nos droits; et vous estes restés nos mandataires fidels.

Citoyens Représentans! nous formons une commune champêtre, mais le bras qui dirige le soc sauroit aussi saisir une arme si jamais quelque faction insolente troubloit vos travaux qui sont tous pour notre bonheur commun; car il faut enfin que le crime disparoisse du sol de la Republique et que la vertu en contienne toute l'etendue; c'est a elle, a y etablir cette douce et tendre réaction de sentimens généreux qui ne peut se trouver qu'au milieu d'un peuple de frères.

Vive le peuple françois, vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationalle.

CHALEIX, *maire,* CONSTANT, *agent national,* PAPION, *officier municipal,* BONI, *officier municipal,* ESTAING LANGLADE, VERDELET, HARMAND, *cultivateurs.*

Les autres citoyens ne sachant écrire joignent icy leur voeu et leur intention qui sont les memes que ceux des signataires.

(45) C 324, pl. 1394, p. 16.
(46) C 324, pl. 1394, p. 12.
(47) C 325, pl. 1412, p. 48.

Persée creative commons